

ces associations d'avoir des réunions plus fréquentes ainsi que des dissertations et discussions sur l'agriculture. En un mot, il voudrait que ces sociétés soient en même temps ce que sont justement dans la province de Québec, nos cercles agricoles.

Voici quelques passages intéressants que nous extrayons de ce rapport. "Jusqu'ici, à part quelques heureuses exceptions, les sociétés d'agriculture paraissent croire que tous leurs devoirs, vis-à-vis de leurs districts respectifs, consistent à leur offrir une exposition annuelle puis, après ce travail à rentrer dans l'obscurité... jusqu'au moment de l'exposition suivante. Elles n'ont fait aucun effort pour introduire de nouvelles semences ou de nouvelles plantes, pour améliorer l'agriculture dans leurs districts, pour faire connaître et adopter les nouvelles méthodes perfectionnées de culture, pour distribuer des bulletins et livres agricoles; enfin elles n'ont pas essayé, par aucun moyen, de répandre l'instruction agricole parmi les cultivateurs, ni de rester en relation intime avec ceux dont elles représentaient les intérêts.

"En établissant le système des conférences agricoles données sous les auspices des sociétés d'agriculture, conférences que le département encourage de tout son pouvoir, il est permis de croire qu'un premier pas a été fait dans la voie du progrès, et que ces sociétés se rendront ainsi plus utiles...

"Si nos sociétés d'agriculture et d'horticulture comprennent mieux l'importance et l'utilité de ces conférences, elles se convaincront plus rapidement que, si elles veulent travailler efficacement à faire progresser l'agriculture, elles ne peuvent pas se contenter de simples expositions annuelles, et que leurs devoirs envers la classe agricole sont plus importants et plus étendus qu'elles ne l'ont été jusqu'à ce jour; et c'est alors qu'on apprécierait les heureux résultats produits par les conférences agricoles, résultats constatés déjà chez tous les cultivateurs qui ont voulu en profiter."

En lisant ces lignes, nous sommes frappés de la ressemblance qui existe, à part quelques détails, entre les sociétés d'agriculture du Queensland et celles de la province de Québec; on les oroit déçues sur le même patron, et de part et d'autre on doit avouer qu'elles ont loin d'avoir atteint le but qu'on avait en vue, c'est-à-dire l'amélioration pratique de l'agriculture dans toute l'étendue du pays.

Nous voyons de plus que les observations présentées dans ce rapport de l'agriculture du Queensland s'accordent entièrement avec celles exprimées par M. Gigault, assistant-commissaire de l'agriculture, dans son étude remarquable sur les sociétés d'agriculture des provinces maritimes, étude que nous avons publiée dans le No de septembre. Le système qui régit nos sociétés d'agriculture paraît en général défectueux et il est grand temps que nos législateurs songent à lui faire subir des modifications.

Nous avons dans beaucoup de paroisses de petites sociétés d'agriculture, bien vivantes celles-là, et possédant presque tout ce qui manque aux grandes, l'activité, la facilité des relations, la vie de famille enfin, ce sont les *cercles agricoles*; ce qui leur manque à eux pour faire tout le bien qu'ils pourraient faire, c'est (et ils ne demandent rien de plus) d'avoir une existence au grand jour, une existence reconnue officiellement par le gouvernement et, comme conséquence de leur reconnaissance légale, d'avoir une petite part—proportionnée à leur petite taille—aux octrois accordés annuellement aux sociétés d'agriculture; ces dernières, loin de disparaître, formeraient une espèce de confédération, un syndicat des cercles de leurs districts, et deviendraient ainsi un corps plein de vie et d'activité, car les éléments de ce corps seraient eux-mêmes vivants et actifs.

H. NAGANT.

Le Syndicat des cultivateurs.

Nous remercions sincèrement notre ami M. Castel, assistant secrétaire de la Société provinciale de l'Industrie laitière, de son utile travail sur les syndicats agricoles en France. Ici, au moyen des *cercles agricoles* en rapport avec le *Syndicat des cultivateurs*, l'agriculture devrait faire de grands progrès. Nous comptons que MM. les membres du clergé dans nos campagnes, et tous les laïques qui veulent contribuer au progrès agricole de leurs localités respectives se joindront bientôt au Syndicat des cultivateurs dont la première réunion générale aura probablement lieu, à Québec, dans les premiers jours de la session, en décembre prochain.

Québec, 1er octobre, 1892.

MONSIEUR ED. A. BARNARD,
Rédacteur en chef du *Journal d'agriculture*, Québec.

Cher Monsieur,

Je vois avec le plus grand plaisir le *Journal d'agriculture* (No de septembre) faire appel à ses nombreux lecteurs en faveur du "SYNDICAT DES CULTIVATEURS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC."

Regrettant que les exigences d'un budget restreint ne me permettent pas de donner à cette œuvre éminemment utile une souscription plus effective que celle de *membre actif*, je voudrais du moins vous manifester l'activité de ma coopération, en résumant, pour l'édification de vos abonnés, une remarquable étude sur les syndicats agricoles, publiée par M. le comte de Roquigny, dans le *Correspondant* du 10 janvier 1892.

L'article très important de M. de Roquigny, que je me vois à regret obligé de condenser, débutait par cette déclaration saisissante de M. Méline, ancien ministre de l'agriculture et fondateur de l'ordre du Mérite agricole en France.

"L'INSTITUTION DES SYNDICATS AGRICOLES EST LA PLUS GRANDE RÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DE NOTRE SIÈCLE."

"Ces syndicats, continuait M. de Roquigny, sont encore bien imparfaitement connus, car s'ils agissent beaucoup et bien, ils parlent peu et font peu parler d'eux." Il n'en sera que plus intéressant pour vos lecteurs de connaître "le caractère des syndicats agricoles, la portée économique de leur œuvre, leur influence sur le progrès matériel et le développement moral des classes rurales."

"En France, (comme en Canada, je crois,) les classes rurales, durement éprouvées par la crise prolongée dont souffre la production agricole, ressentent l'infirmité de l'isolement, pour faire prévaloir leurs intérêts longtemps sacrifiés. Le besoin d'une forme d'association plus puissante et plus pratique que les anciennes (sociétés d'agriculture et comices agricoles) les travaillaient sourdement; il devait trouver du premier coup son expression dans une heureuse application de la loi du 21 mars 1884, sur les syndicats.

LE BUT DES SYNDICATS AGRICOLES

a été nettement défini dans les statuts de quelques associations, telles que celle du Département de Loir et Cher, et celle de l'arrondissement de Poligny, où nous lisons ce qui suit:

"Le Syndicat sera une association, ayant pour but spécial l'achat en commun de toutes les matières premières utiles à l'agriculture, afin de les obtenir à meilleur marché, de réprimer la fraude dans le commerce des engrais, et d'éclairer les cultivateurs sur le choix des matières fertilisantes convenables, suivant la nature du sol et les exigences des cultures; et la défense, pratique aussi bien que théorique, des intérêts économiques agricoles."

Et plus loin: "Le Syndicat s'efforcera de faire avancer la profession par excellence, qui depuis des siècles constitue la principale richesse du pays, d'attacher les populations rurales à leur foyer et au sol qu'elles cultivent, en employant tous les moyens en son pouvoir pour remettre en honneur le travail de la terre et le rendre plus lucratif.

LE CHAMP D'ACTION DES SYNDICATS

peut être plus ou moins étendu, suivant les circonstances. Il y a en France des syndicats de département, d'arrondissement, de canton, de commune. On s'est demandé s'il faut préférer, aux petits syndicats locaux, les grands syndicats à circonscription étendue, pour les services qu'ils peuvent rendre à l'agriculture. Les avis sont partagés.